

ÈTABLISSEMENT DES RESERVES POUR LA PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE EN ITALIAE

Comptes rendus de la Réunion Technique d'Athènes de l'U.I.C.N.,
vol. V, 1959: 58-63

La plupart des personnes peuvent comprendre la nécessité de sauvegarder de la disparition une espèce animale ou végétale ou bien un groupe d'espèces, mais plus rarement elles sentent l'opportunité de conserver un milieu tout entier ou d'en réclamer la protection. Cela parce que l'idée d'habitat et d'association biologiques n'est pas toujours claire ni entièrement à la portée du public.

En Italie, ainsi qu'en d'autres pays, les premiers parcs nationaux furent créés pour la protection d'un petit nombre de grandes espèces de mammifères. Telle est l'origine - parmi les réserves des chasses royales - du Parc National du Grand Paradis, créé surtout pour la conservation du bouquetin, et le Parc National des Abruzzes, dédié à l'ours et au chamois des Abruzzes. Moins de chance et de compréhension ont eu, en Italie, les Parcs Nationaux, comme celui du Circée, qui ne sont dédiés à aucune espèce en particulier.

Le bouquetin des Alpes, l'ours et le chamois des Abruzzes ont survécu non seulement parce qu'il a été possible d'exercer une protection directe de l'espèce, mais parce que l'homme n'a pu transformer radicalement le milieu caractéristique de ces animaux. En effet, le déboisement n'est pas fatal au bouquetin qui vit au-dessus de la limite de la végétation arborescente et, à ce qu'il semble, il ne l'a pas été jusqu'ici au chamois et à l'ours, comme semble le démontrer ce que l'on constate au Parc National des Abruzzes. Dans ce parc on a fait de larges déboisements, et comme les forêts de hêtres appartiennent à des communes de montagne, qui sont pauvres et tirent quelques revenus de cet abattage, il est fort probable que la chose se poursuivra. Cependant le chamois et l'ours trouvent refuge sur les hautes cimes rocheuses, riches en anfractuosités, et dans les peuplements arbustifs ayant peu de valeur commerciale, et ils vont chercher leur nourriture dans les hauts pâturages. Bien plus critique, à ce point de vue, est la conservation des grandes espèces de mammifères (cerf, daim, chevreuil) qui habitent les forêts les plus basses et sont en général plutôt des espèces de collines et surtout de plaines peu abondantes, rares et dignes d'intérêt.

Dans la plaine, la transformation du milieu est radicale et profonde, et partant la protection extrêmement difficile à réaliser. D'autre part, ainsi que l'écrit M. Ghigi, la récupération attaque aujourd'hui d'une manière trop générale le milieu des marais; celui-ci devrait être sauvegardé en quelques endroits: que l'on pense à l'intérêt touristique provoqué dans les environs de Syracuse par les papyrus de l'Anape, et l'on conviendra qu'un ensemble de plantes de marais en leur milieu naturel a un intérêt dans le panorama et le paysage. On a asséché le lac de Lentini, près de Catane; il s'agissait d'une station biologique intéressante par la quantité et la variété des oiseaux aquatiques qui s'y réunissaient. Aujourd'hui les règlements de la chasse de la région sicilienne défendant la chasse à la Poule sultane (*Porphyrio porphyrio*), mesure inefficace si l'on ne protège pas les jonchères qui recouvrent encore les plus grandes dépressions de l'ancien lac, seul milieu où vit ce magnifique oiseau. Il en résulte que les mesures aptes à protéger certaines espèces s'identifient avec celles aptes à protéger leur milieu naturel caractéristique en faisant à la fois, d'une station typique, une petite réserve dans laquelle il doit être sévèrement interdit de cueillir des plantes. Dans ce but on emploierait des méthodes qui pourraient varier pour chaque espèce et chaque station, d'après les conditions locales.

L'Italie est un pays méditerranéen, si l'on excepte les provinces des Alpes et celle de la vallée du Pô. Mais dans le cas de ces dernières, la transformation du milieu est si profonde et ancienne qu'elle a désormais perdu tout intérêt au point de vue de la protection de la nature, sauf pour des zones côtières et des associations biologiques importantes. La région des Apennins et celle des côtes, ainsi que les îles, subissent largement et totalement l'influence du climat méditerranéen, où ne manquent pas les endémismes. Mais l'Italie est aussi un pays intensément peuplé et, parmi les pays méditerranéens, l'un de ceux à population la plus dense. La population humaine dans la péninsule, ainsi que dans les îles, tend à se déplacer, à égalité de conditions, des montagnes et des collines vers les plaines et le long des côtes. Dans les plus grandes îles, Sardaigne et Sicile, apparaissent des conditions analogues qui, d'autre part, semblent être communes à bon nombre de pays. En Italie, pays habité depuis l'antiquité, la population s'est amassée sur les montagnes, soit parce qu'elle les considérait comme plus salubres, de nombreuses vallées et plaines étant infestées par la malaria soit pour des raisons stratégiques et de défense. Nombre de villes de l'Italie centrale et méridionale sont justement situées sur des coteaux ou sur des côtes moins près des marais. L'industrialisation et un standard de vie plus élevé portent avec eux la tendance à

l'urbanisation et à l'abandon des localités plus hautes, où l'agriculture et les conditions générales de la vie sont plus difficiles.

La récupération des zones basses, infestées par la malaria, appartient à l'histoire ancienne de la péninsule, mais ce n'est qu'à l'époque actuelle qu'elle a fait de gigantesques progrès, et tout particulièrement en ce dernier siècle. Bien que la malaria soit désormais vaincue, la transformation des marécages et des plaines, changés en lagunes et marais de pêche, se poursuit pour des raisons politiques, bien que cette transformation puisse être considérée comme discutabile au point de vue social et technique. En Italie la réforme agricole se base précisément sur l'activité d'institution agissant dans le delta du Pô, dans les maremmas de Toscane et du Latium et dans l'Italie méridionale, autrement dit dans les zones de plaine cultivée de manière extensive et qui ne sont pas encore entièrement transformées.

Au point de vue écologique général, l'Italie méditerranéennes, par ses caractères de flore et de faune spontanés et naturels, comprend:

- a) prairies d'altitude et steppes méditerranéennes de culture, clairières des bois;
- b) broussailles et étendues d'arbustes d'altitude;
- c) forêts de montagne plus ou moins haute, de conifères (sapins et pins) et de feuillus (hêtres et chênes);
- d) forêts d'yeuses et chênaies xérophiles;
- e) forêts basses d'oliviers sauvages et de caroubiers, et forêts de pins du littoral;
- f) maquis méditerranéennes d'essences différentes (myrte, lentisque, cyste, etc.) qui se dégrade en steppe et en garigue;
- g) grands marais du littoral et littoraux sablonneux;
- h) rochers côtiers avec leurs endémismes floraux.

Un parc national comme celui des Abruzzes comprend la prairie d'altitude, les broussailles d'arbustes, les forêts de montagne à différentes altitudes, ainsi que leur faune. La protection de la faune en ces milieux rencontre, il est vrai, quelques difficultés, à cause de la population humaine relativement dense de ses vallées, mais ces difficultés n'excluent pas une protection effective et peuvent être en partie surmontées. Bien plus difficile à réaliser est la protection de la nature à de moindres altitudes, dans les milieux que nous avons énumérés plus haut. La forêt à feuillage persistant et les bois sont partout en forte régression, mais ils résistent sur les pentes des collines, dans les îles et sur les contreforts des Apennins où l'agriculture n'a que peu de rendement et où la dépopulation de la montagne est remarquable.

D'autre part, la forêt à feuillage persistant et la broussaille de Sardaigne donnent asile à de grandes et remarquables espèces de mammifères dont la conservation mériterait que l'on institue un parc national, ou du moins des réserves naturelles. Je veux parler du cerf de Sardaigne (*Cervus elaphus corsicanus*) et du daim (*Dama dama*). Les forêts à feuillages persistants d'yeuses et celles xérophiles de chênes-lièges, ainsi que les bois de la Sardaigne méridionale, sont le seul milieu où quelques populations des daims vivent autochtones et aient réussi à persister jusqu'à nos jours à l'état libre et sauvage. Le mouflon (*Ovis musimon*), qui a été importé en nombre de pays, a sa patrie d'origine et son refuge sur le massif du Gennargentu, dans un milieu semblable. Le bois de palmier nain (*Chamaerops humilis*), de laurier, d'oléandre, encore assez répandus en Italie, méritent une attention particulière.

Ce qui se trouve en des conditions tragiques se sont la steppe et la garrigue ainsi que les grands marais du littoral et les côtes sablonneuses.

La steppe et la garrigue, même secondaires, sont partout en forte régression, dans l'Italie méridionale comme en Sicile et en Sardaigne, à cause de la progression de l'agriculture sur les terrains plats. Quelques espèces sont typiques d'un tel milieu: ainsi l'outarde canepetière (*Otis tetrax humilis*), la caille combattante sauvage (*Turnix turnix*) et, parmi les oiseaux migrateurs, la glaréole (*Glareola pratincola*) et le courvite (*Cursorius cursor*). Le premier de ces oiseaux a presque disparu, ou est en train de disparaître entièrement, le second a disparu définitivement de la Sicile. La glaréole est une espèce peu nombreuse, qui évite maintenant notre pays, faute de milieu qui lui convienne. L'institution de réserves naturelles dans les steppes qui subsistent, tout en étant désirable, est chose fort difficile pour les raisons que l'on vient d'indiquer. D'autre part, quelques espèces comme l'outarde canepetière demandent, pour survivre, d'assez grandes étendues.

On a dit plus haut que les grands marais du littoral et les littoraux sablonneux représentent des milieux difficiles à défendre: les premiers à cause des travaux de récupération, les seconds des constructions balnéaires et touristiques. Actuellement le littoral italien est envahi par des constructions faisant face à la mer, et les autres portions encore libres vont être transformées en terrains à bâtir. Il en est de même d'une grande partie des rochers de la côte. La récupération des marais, des lagunes et des estuaires des côtes, en faisant disparaître le milieu naturel, cause aussi la disparition de toute sa faune aquatique. Il en est de même de la totalité des palmipèdes et des échassiers, sédentaires et de passage, y compris les

remarquables espèces qui nidifient. La difficulté que présente la protection d'un tel milieu nous est démontrée par les conditions où se trouve le Parc du mont Circée. Celui-ci comprenait quatre milieux caractéristiques: le bois méditerranéen du promontoire du mont Circée, des rochers côtiers, des lacs également sur la côte et des littoraux sablonneux, ainsi que des bois le long du littoral. Tous ces milieux sont actuellement envahis par des habitations, surtout les littoraux sablonneux, où l'on a bâti de petites villas. Ceci a fait que les conditions naturelles du parc sont ainsi transformées, et la protection de la nature réduite à tel point que l'on pense à supprimer le parc lui-même. Tout cela arrive surtout en ces pays où l'on ne comprend pas facilement à quel point l'intervention de l'homme est destructrice pour ce qui touche aux conditions naturelles, où le terrain n'appartient pas au Parc, où, enfin, les engagements et les défenses indispensables à la conservation ne sont ni sentis ni compris, ce qui rend leur application impossible.

Cependant même dans les milieux naturels le plus menacés, il serait possible d'établir des réserves naturelles, même si ce n'était que sur une étendue relativement limitée, pour la protection de quelques espèces végétales et endémiques comme les colonies de papyrus (*Cyperus papyrus*) qui existent encore le long du cours du Ciame ou sur les rives côtières, pour la protection d'espèces rares comme *Reaumuria vermiculata* de Porto Empedocle, ou des formes orientales comme *Inula candida* du Gargano et de la Dalmatie, ainsi que de quelques autres espèces dignes d'intérêt telle que *Morisia hypogaea* et *Betula aetnensis*.

Des réserves naturelles seraient particulièrement souhaitables dans le delta du Pô et dans le Gargano, afin de sauver ces milieux typiques avec leurs endémiques. Une réserve naturelle du Gargano pourrait comprendre les forêts des montagnes et du littoral, les lagunes et les littoraux sablonneux et rocheux.

Quelques îles, par leur petite surface et par le fait qu'elles sont à peu près inhabitées, pourraient avoir le rôle de réserves naturelles, Par exemple, l'île de Montecristo.

De ce que nous venons d'exposer il résulte que:

1° la protection d'espèces déterminées ne peut s'effectuer si l'on ne conserve pas leur milieu caractéristique;

2° il est nécessaire de ne choisir que des territoires n'ayant pas encore été transformés et pouvant comprendre des associations végétales et animales dignes d'être sauvegardées dans leur ensemble;

3° il est possible d'instituer de petites réserves naturelles pour la protection d'espèces rares et endémiques; ce type de protection peut s'appliquer à la flore mais non pas à la grande faune;

4° Dans les réserves naturelles choisies, il faut exercer une protection rigoureuse et l'on doit éviter toute transformation du milieu en appliquant un contrôle de la population humaine et en limitant les constructions urbaines.

Si de telles conditions ne peuvent se réaliser, et surtout si elles ne peuvent pénétrer dans l'opinion publique d'un peuple, la protection de la nature continuera à être une simple aspiration de quelques individus seulement.

Augusto Toschi